

POUR OU CONTRE



Catherine François

Quelles sont vos priorités pour organiser la gestion de la prostitution ?

Si la réglementation de la prostitution a été abolie, les communes peuvent toujours arrêter des règlements qui répriment, selon leur bon vouloir, la moralité et la tranquillité publique. Ces dernières années, puritanisme et répression ont alterné avec la tolérance. L'hypocrisie et le double langage des autorités font qu'elles accèdent à l'image d'une prostituée victime mais n'hésitent pas à réglementer sa situation en imposant ses revenus. Les prostituées exercent leur métier dans l'isolement et le mépris. Sans sécurité sociale et sans réelle liberté d'association. A chaque vague de répression, les prostituées ont commencé à prendre des risques, travaillant dans un état d'angoisse avec le risque accru du proxénétisme et du réseau. Une clandestinité qui pose le problème de santé - des risques accrus de sida - sans oublier la porte ouverte à la prostitution des mineurs. Je pense donc qu'une priorité est le cadre de travail...

Etes-vous partisan d'un moratoire limitant les lieux de prostitution urbaine et situant des zones de tolérance ?

Oui. Encore faut-il garantir la propreté, la salubrité et la sécurité des lieux réservés à la prostitution. Parallèlement, il faut investir dans l'aménagement public : éclairage, bancs, zones piétonnes, y faciliter les primes à la rénovation, encourager les entreprises d'insertion, d'économie sociale. Que les communes concernées délimitent des quartiers réservés. C'est le cas à Ostende où le bourgmestre et ancien ministre de l'intérieur Vandelanotte cite les rues et même les numéros où se fait la prostitution...

Quid du statut pénal, social et fiscal ?

Il est urgent de réfléchir à l'aménagement d'un statut. L'idéal, c'est le statut d'indépendant. Et certains l'ont déjà. Mais l'inasti les répertorie comme exploitante agricole, masseuse ou agent commercial ! Reconnaître leur activité serait faire l'exploitation de la prostitution et donc du proxénétisme... Assez d'hypocrisie : il faut changer le code pénal pour atténuer la prévention de proxénétisme, faire en sorte que l'état ou un privé puisse être employeur avec contrôle et sanctions strictes qui empêchent tout dérapage. L'absence d'un cadre légal est dommageable à bien des égards. Sur le plan de la couverture sociale bien évidemment. Depuis le 1er janvier, il y a une avancée. Celles qui crachaient sur le statut en disant " l'Etat n'aura jamais un franc de mon cul " ont une reconnaissance et une fierté d'avoir droit à la mutuelle. En matière fiscale, il y a des réticences, des avis divergents. Mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. La philosophie d'Espace P est : " Pas de droits sans devoirs. " Si on veut être citoyenne à part entière, alors on participe à la collectivité. Aux pouvoirs publics de remplir leurs obligations. Garantir aux prostituées la sécurité et la propreté là où elles travaillent.

Un cadre légal pour la prostitution

Flambée de violence dans les quartiers de la prostitution voisins de la Gare du Nord.

Emotion et questions. Faut-il un cadre légal pour la prostitution

incluant un statut social et fiscal ? Quid d'une réglementation ?

Des divergences mais une même disponibilité sur le terrain. Pour en

débattre Catherine François d' Espace P et Sophie Wirtz du Mouvement le Nid.



Sophie Wirtz

Il y a querelle autour de la question de la réglementation. Votre opinion ?

Avant 1965, année où la Belgique a ratifié la convention de l'ONU abolissant les régimes réglementaristes sur la prostitution, celle-ci était organisée dans le pays de façon publique avec des mesures très strictes, notamment en matière sanitaire. Le premier problème que je pose est la non application de la convention. Nous ne sommes pas abolitionnistes dans le sens où nous voudrions abolir la prostitution, mais dans le sens où elle ne peut pas faire l'objet de mesures réglementaires comme c'est le cas en Hollande et en Allemagne. Ce qu'il faut interdire - mais qui n'est absolument pas réprimé - c'est l'exploitation de la prostitution.

Et ceux qui parlent d'atténuer la prévention de proxénétisme pour permettre à l'état ou à un privé d'être employeur...

J'y suis résolument hostile. Il faut briser le mythe de la prostituée indépendante qui s'assume et qui n'a pas de problèmes. Le discours de femmes à l'intérieur de la prostitution est très différent de celles qui en sont sorties. Chez les premières, il y a un réflexe de survie psychologique qui fait qu'elles banalisent très fort. Mais elles ont des problèmes psycho somatiques considérables. La majorité prennent des médicaments ou se droguent. Celles qui en sont sorties dénoncent le système d'exploitation. Cela nous conforte dans l'idée que dépenaliser - même de manière atténuée - le proxénétisme ôterait à celles qui en sont victimes toute chance d'en sortir. Et cela même si les contrôles sont stricts et les sanctions sévères. Quant à la prise en charge par l'Etat, c'est reconnaître que certaines personnes doivent assumer un service sexuel pour d'autres. Est-ce qu'on accepte que le corps humain soit une marchandise Si l'Etat se fait complice et s'organise en gestionnaire de la prostitution, on peut aller très loin...

Quelle est votre attitude par rapport à un cadre légal de la prostitution et qu'envisager sur le plan du statut social et fiscal ?

Dire qu'à défaut de cadre légal, les prostituées ne peuvent disposer d'avantages sociaux est un leurre. Nous les engageons toutes à prendre un statut d'indépendant et, dès lors à bénéficier de toutes les prestations, comme n'importe quel indépendant. Je précise qu'elles ne souhaitent pas se proclamer haut et fort prostituées... Elles le vivent comme un état temporaire. Aucune femme ne veut y faire carrière... L'alternative n'est pas la professionnalisation de la prostitution. On ne voit pas ce que cela leur donnerait, si ce n'est leur ôter toute possibilité d'en sortir. Croyez-vous que beaucoup d'employeurs seraient séduits par un CV mentionnant : prostituée ? Cela dit, un dialogue devrait pouvoir s'engager avec les ministères des Affaires Sociales, de la Justice et d'autres intervenants de terrain pour voir de quelle manière on peut progresser dans la reconnaissance des avantages sociaux. En tant qu'indépendantes, les prostituées ont un statut suffisant pour s'estimer citoyennes à part entière.

juillet 98